

Département des Pyrénées-  
Atlantiques

## DE LA COMMUNE DE MONTARDON

Séance du 11 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze janvier à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

**Présents** : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. BAUDY, H. IRIGOIN-BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. FERNANDES, F. SUBIAS, M. TIRCAZES, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,**Absents excusés** : S. PIZEL, (pouvoir à C. HIALE GUILHAMOU), A. POUBLAN (pouvoir à F. GOMMY), F. COUDURE (pouvoir à M. TIRCAZES), V. BERGES (pouvoir à S. BONNASSIOLLE)**Absent** : N. DRAESCHER

Hélène IRIGOIN-BERNADET a été élu secrétaire de séance.

N°2023/01

## AMENAGEMENT ET SECURISATION DU CHEMIN PENOUILH

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation du chemin Penouilh.

Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 220 700,00 € TTC.

Il convient maintenant de solliciter l'aide de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour obtenir le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

## Le Conseil,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

**DECIDE**

- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération.

**PRECISE**

- que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

Votants : 18

Pour : 18

Fait et délibéré en séance.

Copie certifiée conforme

Le Maire,  
Stéphane BONNASSIOLLE

